



## TOURNOI INTERREGIONAL DE FRAISSES

(42)

*n° d'homologation : 16/09-10*

***Dimanche 4 Avril 2010 - Gymnase Dorian***

*3 000 euros de dotations*

### REGLEMENT

**ART. 1 :** Le tournoi est réservé à tous les licenciés FFTT des catégories minimales à vétérans.

**ART. 2 :** Les féminines seront admises dans tous les tableaux en prenant en compte l'équivalence de points.

**ART. 3 :** Tous les résultats seront pris en compte pour les classements.

Les rencontres se dérouleront sur **24 TABLES suivant les règles de la FFTT**. Dans tous les tableaux, toutes les parties se joueront au meilleur des 5 manches en 11 points.

**ART. 4 :** Dans tous les tableaux, les qualifications pour le tableau final s'effectueront par poule de 3 avec 2 qualifiés par poule ou 1 qualifié si le tableau est trop important (plus de 96 inscrits).

**ART. 5 :** Le **pointage** devra se faire au moins **30 minutes** avant l'horaire du début du tableau. Tout joueur ou joueuse absent(e) à l'appel de son nom sera déclaré battu par forfait.

Le tirage au sort des tableaux aura lieu à 18 heures le samedi 3 avril 2010 au Gymnase Dorian.

**ART. 6 :** Dans tous les tableaux, le perdant arbitre le tour suivant. Les 3 joueurs de poule devront assurer leur arbitrage. Les joueurs ne se soumettant pas à cette règle seront éliminés des tableaux où ils seraient encore qualifiés sur simple décision du juge-arbitre.

**ART. 7 :** La tenue sportive sera de rigueur. Les balles seront fournies par les joueurs. Les participants devront être en mesure de présenter leur licence (2<sup>ème</sup> phase) et une pièce d'identité.

**ART. 8 :** Le juge-arbitre sera Monsieur **Dominique BOYER** (La Guillaumade 42410 PELUSSIN) assisté de Madame Evelyne COSTILHES et Monsieur Pierre GRAIL, juges-arbitres adjoints.

**ART. 9 :** Dans le tableau Handicap, en poules et tableau final, un point de handicap sera attribué par différence de 60 points.

**ART. 9 :** Les droits d'engagements sont fixés à :  
8 euros pour 1 tableau,  
15 euros pour 2 tableaux,  
20 euros pour 3 tableaux.

Le juge-arbitre se réserve le droit de refuser toute inscription sur place. En cas d'acceptation, celle-ci sera majorée de 1 euro.

Les engagements devront parvenir avant le 3 avril 2010 à l'adresse suivante :

**M. Pierre GRAIL – 4 A rue Aristide Briand 42240 UNIEUX – pierre.grail.alf@wanadoo.fr**

**ART. 10 :** Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de VOL, PERTE ou ACCIDENT survenu au cours de la compétition.

**ART. 11 :** Afin d'assurer une gestion rigoureuse du tournoi, il sera demandé aux participants de respecter les horaires. En accord avec la commission d'organisation, les décisions du juge-arbitre seront sans appel et pourra prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement du tournoi. Tout engagement valide l'acceptation du présent règlement par le joueur.

**ART. 12 :** Une buvette avec sandwichs sera mise à la disposition des joueurs et des supporters.

**ART. 13 :** Le club organisateur se réserve le droit de modifier les primes allouées à un tableau, si le nombre minimum de participants dans ce tableau n'était pas atteint.

**ART. 14 :** Les coupes individuelles seront décernées définitivement. Un challenge récompensera la participation du club le plus représenté.

**ART. 15 :** Il est formellement **INTERDIT DE FUMER** dans l'enceinte du gymnase !  
Le port de chaussures de sport est obligatoire.

## HORAIRES et DOTATION des TABLEAUX :

# **TOURNOI INTERREGIONAL DE FRAISSES (42)**

TABLEAU	HORAIRE	VAINQUEUR	FINALISTE	1/2 FINAL.	1/4 FINAL.	
Tableau A	5 à 8	9 h 00	55	25	15	10
Tableau B	5 à 10	11 h 00	75	35	20	15
Tableau C	5 à 12	10 h 00	90	40	25	20
Tableau D	5 à 14	15 h 00	100	50	30	25
Tableau E	5 à 16	17 h 00	135	70	35	30
Tableau F	5 à 18	12 h 00	140	90	40	25



